

Indravati FÉLICITÉ

Maître de conférences en histoire moderne
Université Paris-Diderot – laboratoire ICT

*La délibération en matière de politique étrangère :
Lübeck, tête de la Hanse et actrice des relations « internationales » à l'époque moderne*

Dans le sillage de la nouvelle histoire diplomatique, la politique étrangère des villes a suscité ces dernières décennies l'intérêt accru des historiens médiévistes et modernistes des relations « internationales ». C'est cependant surtout à travers les sources classiques de l'histoire diplomatiques que ce rôle a été étudié : correspondance avec les puissances étrangères, instructions envoyées par ces villes à leurs envoyés et dépêches expédiées, en retour, par ces derniers ; de même, les passages relatifs aux villes dans les traités européens et les textes théoriques traitant du droit des gens ont fait l'objet d'une attention accrue ; enfin, les historiens se sont penchés sur la manière dont les des villes s'inséraient, grâce au langage symbolique des rituels et des présents diplomatiques, dans le concert européen. Face à ce profond renouvellement des perspectives, on ne peut que s'étonner que les registres de délibération n'aient quasiment pas été mobilisés. Peut-être faut-il y voir une réticence née des transformations qu'a connues l'histoire des relations « internationales » au cours des dernières décennies. En effet, et l'emploi des guillemets est là pour en témoigner, les historiens ont procédé à une remise en cause de l'emploi de l'adjectif « international » pour qualifier les relations qu'entretenaient les entités politiques de l'Europe médiévale et moderne. La diplomatie des villes est au cœur de cette remise en cause et pose problème aux historiens : faut-il les considérer comme des États, même si elles n'étaient pas souveraines au sens bodinien ? Dans le sillage de ce questionnement, les villes immédiates du Saint-Empire constituant un objet d'étude intéressant car depuis 1648, les traités de Westphalie – auquel les villes de l'Empire participent activement – leur reconnaissent le *jus foederis*, ou droit de s'allier à des puissances étrangères. Si la voix « internationale » des assemblées est encore peu écoutée, c'est probablement parce qu'elle vient brouiller la thèse traditionnelle d'une Europe moderne se dirigeant vers la monopolisation par des États souverains de certaines prérogatives dont celle, justement, de la participation au concert diplomatique. Se pencher sur les registres de délibérations signifie en effet s'intéresser au gouvernement des villes en tant qu'acteurs ayant une marge de manœuvre sur dans le concert européen, ce qui revient à admettre que les conseils municipaux détenaient un pouvoir régalien.

Pourtant, cette documentation offre la possibilité d'affiner notre compréhension de ce qu'était la diplomatie de l'Europe moderne dans toute sa diversité, et ainsi de voir à l'œuvre la manière dont des acteurs de types différents (villes, princes) élaboraient des outils de communication communs afin de pouvoir négocier bilatéralement ou en congrès. Les registres permettent en effet de suivre au plus près la prise de décision en matière de politique étrangère, tout en identifiant les différentes échelles auxquelles celle-ci se joue. Une étude des registres lübeckois entre 1648 et 1730 permet ainsi de percevoir l'importance que revêtaient pour cette ville marchande les relations non seulement commerciales, mais aussi diplomatiques, avec les puissances extérieures. La ville était toujours, au XVII^e siècle, la « tête de la Hanse », dont elle assurait le directoire ; son sceau était exigé des grandes puissances dans les congrès comme condition préalable à toute négociation diplomatique avec celles que les contemporains identifiaient comme « villes et cités de la Hanse teutonique ». Cette diplomatie connut certains succès puisque la Hanse fut incluse dans le traité d'Utrecht (1713) et signa même deux traités bilatéraux avec Louis XIV.

Outre l'élaboration d'un agenda politique influencé par le contexte international, on constate que la délibération était également un moment d'actualisation et d'affirmation

d'identités multiples : celle de ville marchande (avec l'intervention des compagnies et des corps de métier dans les délibérations, révélatrice des tensions avec le « patriciat »), celle de ville hanséatique (les débats contemporains autour de ce qu'était la Hanse et l'élaboration de stratégies, au sein du conseil municipal lübeckois, en vue de coordonner efficacement l'action des villes) et, enfin, celle de ville d'Empire (notamment durant les périodes de *Reichskrieg* contre Louis XIV, alors que les villes, pourtant fidèles à l'empereur, réclament le statut de neutres pour pouvoir continuer leur commerce avec la France).

Enfin, cette approche ouvre de nouveaux horizons à l'histoire diplomatique en ce qu'elle permet de comparer la politique étrangère urbaine à celle des principautés, tout en ramenant à sa juste mesure le poids de la diplomatie par rapport aux autres préoccupations d'une assemblée urbaine comme celle de Lübeck.